Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260322-DEL2026_032-DE

le Guilvinec
VUE SUR OCÉAN

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 22 mars 2026

A 11 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie Barbet, M. Thomas Biet, Mme Emmanuelle Bodéré, Mme Marie Biger, Mme Christine Cochou, M. René-Claude Daniel, M. Pascal Franchet, M. Pascal Godec, M. Johan Guéguen, M. Alain Laurent, Mme Gaëlle Le Corre, Mme Françoise Le Goff, M. Stanley Lockwood, Mme Lénaïg Lopéré, M. Roger Péron, M. Olivier Picandet, Mme Brigitte Quere, Mme Michèle Ranzoni, M. Charles Seither, Mme Audrey Struillou, M. Jean-Luc Tanneau, Mme Laure Volant.

Présents par procuration :

Excusés : M. Arthur Le Saint.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Barbet.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22

Composition des commissions communales

Del2026-032 – Nomenclature : 5.3 – Institutions et vie politique – Désignation des représentants

Rapporteur : Le Maire

Une fois le conseil municipal installé, il appartient au conseil municipal de créer un certain nombre de commissions, de décider du nombre de membres par commission et de désigner ceux qui y siégeront.

Ces commissions, composées exclusivement de conseillers municipaux, ont pour mission de préparer les décisions soumises au conseil municipal. Elles ne s'y substituent pas, le conseil restant seul à pouvoir voter les délibérations. Ces commissions sont convoquées par le Maire,

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260322-DEL2026_032-DE

qui en est le président de droit. Lors de la première réunion, les membres de la commission désignent un vice-président qui peut aussi les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-22,

Considérant que le Conseil Municipal peut constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Considérant qu'il est nécessaire de créer des commissions municipales visant à étudier des questions qui seront soumises à l'organe délibérant et de procéder à l'élection de ses membres,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création de commissions municipales,
- Recourt à l'élection à main levée des membres des commissions,
- **Désigne** les membres titulaires des commissions,
- **Prend** acte de la composition des commissions municipales suivantes :

Commission Finances
Membres : Thomas BIET (rapporteur), Sylvie BARBET, Charles SEITHER, Audrey STRUILLOU, Gaëlle LE CORRE, Olivier PICANDET, Marie BIGER, Christine COCHOU, Lenaïg LOPERE, Laure VOLANT.

Commission Affaires scolaires, enfance, jeunesse
Membres : Sylvie BARBET (rapporteur), Françoise LE GOFF, Emmanuelle BODERE, Audrey STRUILLOU, Laure VOLANT.

Commission Travaux, patrimoine, environnement
Membres : Pascal FRANCHET (rapporteur), Roger PERON, Charles SEITHER, René-Claude DANIEL, Lenaïg LOPERE, Alain LAURENT, Gaëlle LE CORRE, Thomas BIET.

Commission Urbanisme, Cadre de vie
Membres : Lenaïg LOPERE (rapporteur), Michèle RANZONI, Pascal FRANCHET, Gaëlle LE CORRE, Emmanuelle BODERE, Marie BIGER, Christine COCHOU, Françoise LE GOFF, Olivier PICANDET, Audrey STRUILLOU.

Commission Communication, vie associative, sports
Membres : Gaëlle LE CORRE (rapporteur), Michèle RANZONI, Stanley LOCKWOOD, Audrey STRUILLOU, Marie BIGER, Sylvie BARBET, Pascal GODEC, Lenaïg LOPERE.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260322-DEL2026_032-DE

Commission Conseil municipal des jeunes, commerce, tourisme
Membres : Audrey STRUILLOU (rapporteur), Olivier PICANDET, Emmanuelle BODERE, Michèle RANZONI.

Commission Affaires sociales
Membres : Laure VOLANT (rapporteur), Sylvie BARBET, Christine COCHOU, Brigitte QUERE, Marie BIGER, Michèle RANZONI, Stanley LOCKWOOD.

Commission Commande publique
Membres : Thomas BIET (rapporteur), Roger PERON, Pascal FRANCHET, Charles SEITHER, Christine COCHOU.

Fait au Guilvinec, le 23 mars 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com